

n° 23.10 PB/HB

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les élus de la montagne réaffirment leur opposition à de nouvelles réintroductions d'ours dans les Pyrénées

À la suite d'une sollicitation d'Henri NAYROU, le 1^{er} février, une délégation de parlementaires de l'Association nationale des élus de la montagne a été reçue le 1^{er} avril par Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée l'Écologie, pour évoquer le dossier des prédateurs, principalement celui des ours réintroduits dans les Pyrénées.

L'état des lieux présenté par le président de l'ANEM n'a laissé aucune place à l'ambiguïté, de même que les interventions des quatre autres députés Chantal ROBIN-RODRIGO (Hautes-Pyrénées), Frédérique MASSAT (Ariège), Jean-Louis IDIART (Haute-Garonne) et Vincent DESCOEUR (Cantal, secrétaire général de l'ANEM).

Les positions des élus et des populations directement concernées par les ours ont été signifiées à la représentante du gouvernement :

- Ils sont formellement opposés à toute réintroduction,
- Ils contestent tout apport décisif des ours à la biodiversité pyrénéenne,
- Ils rappellent que la présence des prédateurs est incompatible avec les activités humaines et, par voie de conséquence, avec le maintien du pastoralisme, lui-même plus sûr garant de la bonne conservation de la biodiversité en montagne,
- Ils précisent également que la fréquentation de la montagne a évolué au fil des ans et des nouveaux usages en matière de loisirs, ce qui limite la portée d'un retour massif de l'espèce ursine,
- Ils dénoncent enfin le caractère dangereux de ces prédateurs ainsi que le coût financier très élevé des réintroductions aux résultats contestables (1).

Après qu'Henri NAYROU a rappelé que la secrétaire d'État, lors de leur rencontre du 28 avril 2009, avait clairement admis devant la délégation de l'ANEM que « le mariage des ours dans les Pyrénées n'avait pas été des plus réussis (sic) », Chantal JOUANNO a déclaré qu'elle était « favorable au maintien de la population ursine sur le massif ». Évoquer la problématique en ces termes revient à envisager d'ordonner de nouvelles réintroductions, conformément à ses déclarations du 21 janvier dernier sur France 3. À noter qu'à la mi-mars, son ministre de tutelle, Jean-Louis BORLOO, avait pris le contre-pied en annonçant à Tarbes qu'aucune action de ce type n'était à l'ordre du jour.

Questionnée le 1er avril par les élus de l'ANEM sur son calendrier, la secrétaire d'État a répondu qu'elle attend les propositions du préfet coordonnateur du massif pyrénéen, Dominique BUR, au terme des travaux du Groupe National Ours.

Avant de prendre congé, les parlementaires ont annoncé leur intention de communiquer leurs arguments réfutant de supposées contraintes européennes et de la biodiversité liée à la présence ursine. Ils considèrent que de nouveaux lâchers engendreraient des désordres importants.

Néanmoins, les représentants de l'ANEM sont partis avec la conviction que de nouvelles réintroductions vont être organisées sous couvert de la directive Habitats de 1992, plus que sur la convention de Berne de 1979, ce qui est nouveau dans le discours officiel.

Tout le monde sait, désormais, à quoi s'en tenir.

(1) Henri NAYROU a dressé devant Mme JOUANNO le bilan peu glorieux de la seconde vague de réintroduction d'avril 2006 : sur 5 ours venus de Slovénie, 2 sont morts accidentellement (Palouma dans un ravin le 28 août 2006 à Loudenvielle et Franska tuée le 9 août 2007 sur la route de Lourdes par un véhicule militaire) et un troisième, Balou, a été blessé par balle le 7 septembre 2008 à Prades, après divagations aux abords de ...Toulouse.

Contact :

Hervé BENOIT Tél : 01 45 22 60 32 - courriel : h.benoit@anem.org